

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 08 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le huit octobre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel
M. GAGNAIRE Bernard
M. QUÉRAT David
M. RABUT André

M. GUEDON Serge
Mme MATTANA Nathalie
Mme MILLET Sabine

Excusées : Mmes RONDEPIERRE Sandrine, MAUGÉ Solange, REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme MATTANA Nathalie

**Objet : AUTORISATION DONNÉE A L'ACQUÉREUR DU LOT N° 5 LOTISSEMENT
LA ROCHE**

2021.06.01

Monsieur le Maire explique que l'acquéreur du lot n° 5 demande dans son permis de construire de modifier l'accès par rapport au plan de composition du lotissement.

En effet le plan de composition du lotissement prévoit l'accès du lot n° 5 et l'emplacement du portail à l'angle nord-ouest de la parcelle.

Il convient de passer outre cette disposition et d'autoriser l'acquéreur du lot 5 à installer l'accès de la parcelle et son portail à l'angle nord-est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser l'acquéreur du lot 5 à installer l'accès de la parcelle et son portail à l'angle nord-est, de manière dérogatoire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

STE AGATHE EN DONZY, le 12 octobre 2021

Le Maire,
Bruno COASSY.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20211008-20210601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Affichage : 14/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

